



Résumé des questions économiques et sociales: semaine n° 182 du 08 Juillet 2024

LE HAVRE (SEINE-MARITIME) : LE TRIBUNAL ORDONNE LA LEVÉE DES BLOCAGES À EXXONMOBIL !

Deux responsables CGT et FO d'ExxonMobil ont été assignés au tribunal du Havre (Seine-Maritime). Lundi 1er juillet 2024, la justice a ordonné la levée des blocages.

Le tribunal a rendu son jugement lundi 1er juillet 2024, à 17 heures. L'action engagée par la direction à l'encontre de Christophe Aubert (CGT) et Reynald Prévost (FO), a été déclarée recevable.

L'action engagée par la direction à l'encontre de Reynald Prévost (FO), Christophe Aubert (CGT) « et tout occupant de leur chef » (et toute personne agissant sous leur autorité ou à leur place, a été déclarée recevable. Le tribunal ordonne à ceux-ci de faire « cesser tout obstacle à la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris sur la voie publique », dans les 24 heures suivant cette décision. À défaut, le tribunal autorise l'intervention des forces de l'ordre pour leur expulsion. La direction d'ExxonMobil a été déboutée « du surplus de ses prétentions », en particulier financières. « Pour nous, c'est une victoire », estime un délégué syndical. « Le seul but de la direction était de faire de l'intimidation, ce qui n'a pas fonctionné ». Les « barrages, filtrants », insiste-t-il, vont continuer demain. « On n'ira pas à la confrontation si les forces de l'ordre interviennent », prévient-il.

La direction, elle, indique, par voie de communiqué : « Nous saluons cette décision de justice. Si nous respectons la légitimité du droit de grève, les actions de blocage mettaient à risque la sécurité du site, et à terme, elles auraient pu nous contraindre à l'arrêt complet de la raffinerie (...). L'important maintenant est de retrouver un climat apaisé et un dialogue constructif, notamment en vue de la prochaine réunion de négociation du PSE prévue le 2 juillet. » L'ordonnance rendue restera exécutoire pendant toute la durée du conflit.

Les organisations syndicales et les salariés déplorent la manière dont se déroulent les négociations du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : « dialogue social inexistant et garanties très basses d'accompagnement pour les 647 emplois menacés sur le site, dont plus de 250 potentiellement licenciables avec les mesures d'âge actuelles. » Les organisations réclament sans discontinuer davantage de dates pour avancer. La prochaine et probable dernière réunion du PSE est toujours programmée le 2 juillet.

La grève reconduite après des négociations « décevantes » !

Les travailleurs de la plateforme ExxonMobil à Port-Jérôme-sur-Seine ont voté la reconduction de la mobilisation dans la journée du mardi 2 juillet 2024. Les négociations du jour avec la direction ont été considérées « décevantes » par les représentants syndicaux.

DURALEX : TROIS OFFRES DE REPRISE DÉPOSÉES DONT CELLE DE LA SCOP DES SALARIÉS !

Placée en redressement judiciaire fin avril, la verrerie Duralex située à La Chapelle-Saint-Mesmin avait obtenu un sursis pour trouver un repreneur. Au moins trois repreneurs auraient déposé une offre de reprise le 28 juin.

La verrerie de La Chapelle-Saint-Mesmin est en sursis depuis plusieurs semaines maintenant. Placée en redressement judiciaire le 24 avril par le tribunal d'Orléans, l'entreprise réputée pour ses verres incassables fait face à d'importantes difficultés financières. Début juin, on apprenait que Duralex obtenait un nouveau sursis de trois semaines alors que quatre repreneurs potentiels s'étaient manifestés. Ils avaient jusqu'au 28 juin pour soumettre un dossier.

Trois offres fermes de reprise auraient été déposées. Parmi ces propositions, de source syndicale, figure celle de la Scop des salariés . Il s'agit d'un projet mené par 150 salariés et qui a le soutien des collectivités locales, dont la

métropole d'Orléans. Cette dernière serait en effet prête à racheter le site de La Chapelle-Saint-Mesmin pour une somme comprise entre **5 et 8 millions d'euros**. Dans ce dossier, la Région a aussi fait part de son intérêt et se serait engagée à se porter garant des prêts contractés par la Scop, voire de devenir actionnaire.

Décision du tribunal avant le 17 juillet !

Combien d'offres ont été déposées officiellement ? Début juin, deux banques, un fonds d'investissement et la Scop avaient affiché leur intérêt. Mais le gestionnaire de fortune se serait retiré. Ses dirigeants auraient visité l'entreprise «**au pas de course**» et n'auraient pu obtenir toutes les informations souhaitées. En revanche, la holding Tourres et Cie détenue par la famille Tourres (des verriers) aurait maintenu son offre, de même qu'une banque d'affaires.

Quel est le calendrier désormais ?

Le tribunal de commerce d'Orléans doit se décider avant le 17 juillet. Mais il pourrait également sonner la fin d'une aventure vieille de 85 ans.

Au total, **227 salariés travaillent chez Duralex**. Dans le cadre de la Scope, ces derniers s'engageraient à injecter 500 euros au capital.

«Ce projet de Scop est un projet industriel que nous considérons comme très robuste, avec notamment le maintien de l'emploi de l'ensemble des salariés. Ce projet retient toute l'attention des pouvoirs publics, qui sont très soudés sur ce dossier». Le tribunal de commerce aura le dernier mot.

MARTINIQUE : LE TRANSPORT MARITIME UNE NOUVELLE FOIS À L'ARRÊT !

Alors qu'un nouvel opérateur s'apprête à assurer la délégation de service public du transport maritime dans l'île, le personnel du délégataire déchu est en grève illimitée. Il estime que Martinique Transport, l'autorité organisatrice, n'a pas respecté le protocole d'accord signé lors d'un précédent conflit.

Une nouvelle ère du transport maritime martiniquais était en train de commencer. Dès le 1er juillet, de nouvelles rotations devaient débiter avec un personnel navigant renforcé.

Mais tout cela semble compromis. Les employés des ex-Vedettes Tropicales, l'ancien délégataire, ont laissé leurs bateaux à quai vendredi 28 juin et entament une grève illimitée.

Non-respect du protocole !

C'est la deuxième fois cette année qu'ils entament un mouvement social d'une telle ampleur. On pensait le climat apaisé après un protocole d'accord signé en avril dernier avec Martinique Transport, mais pour les salariés, l'accord n'a pas été respecté.

"C'est inacceptable et irrespectueux envers nous, lors d'une réunion de suivi, Martinique Transport est revenu sur des points du protocole signé."

Conséquences pour le nouvel opérateur !

La prise de service du nouveau délégataire, Blue Lines, est de ce fait perturbée. Les grévistes affirment qu'ils n'ont pas encore entamé de discussions concrètes avec Blue Lines. La volonté de ce dernier est de démarrer officiellement les rotations à la date prévue.

Attentes des grévistes !

Les matelots attendent de rencontrer de nouveau la direction de Martinique Transport pour résoudre les différends, afin de garantir le respect des accords précédemment signés.

GRÈVE NATIONALE DES POLICIERS MUNICIPAUX DU 14 JUILLET AU 15 AOÛT 2024 !

Le collectif des policiers municipaux, représenté par des syndicats tels que le SNSP, la CFTC-PM-SPT, le SNPM, l'UNSA, FSU, Sud et l'association ANCTS, a déclaré une grève s'étendant du dimanche 14 juillet 2024 à jeudi 15 août 2024 à l'échelle nationale.

Les causes de cette mobilisation sont la revendication d'une réévaluation de leur statut inchangé depuis 1999 et la dénonciation de conditions de retraite qu'ils jugent insatisfaisantes.

Le mouvement pourrait perturber le passage de la flamme olympique et le déroulement des Jeux Olympiques

MAYOTTE : LA GRÈVE SE POURSUIT À LA POSTE MALGRÉ L'ÉBAUCHE D'UN ACCORD !

Après plus de cinq jours de mobilisation, les syndicats de La Poste annoncent poursuivre leur grève lundi 1er juillet. Un protocole d'accord a été négocié vendredi soir, mais il reste des pierres d'achoppement sur la prime de vie chère et les retraites. Les syndicats de La Poste annoncent poursuivre leur mouvement de grève le lundi 1er juillet. Mobilisés depuis mercredi devant le centre de tri de Kawéni, ils réclament de meilleures conditions de travail et une meilleure rémunération. Les négociations semblent néanmoins avancer avec la direction : un protocole de fin de conflit a été transmis vendredi soir.

"Il a fait l'objet d'un débat avec la base, qui nous a mandaté pour demander la prise en compte des éléments manquants", indiquent la CGT May Poste et Sud PTT dans un communiqué. Deux sujets restent à

négociier, comme les primes de vie chère de 150 euros par mois. "On ne lâchera pas sur ce point, car les autres postiers ultramarins l'ont depuis 2009", avait déjà affirmé Said Anlie, le secrétaire département de la CGT May-Poste.

L'autre sujet de discorde est le versement des pensions de retraite. **"On force les agents à partir à la retraite"**, sans que les dossiers pour toucher les pensions ne soient finalisés expliquait Mounir Mogne, le secrétaire départemental de Sud PTT. Les propositions des syndicats ont été envoyées en retour à la direction **"pour avis et validation, seule condition pour lever la grève."**

Plusieurs agents ont été poussés à prendre leur retraite malgré des dossiers incomplets et n'ont pas pu toucher leurs pensions durant plusieurs mois. La CGT demande 2.000 euros de compensation par agent, la direction se serait engagée sur 30% de ce montant. **"La grève va donc se poursuivre et s'amplifier".**

MARSEILLE : GRÈVE CHEZ LES FEMMES DE CHAMBRES DE L'HOTEL RADISSON BLU !

Le dimanche 30 juin, les 13 grévistes de l'hôtel Radisson Blu du vieux port de Marseille, un hôtel 4 étoiles avec une clientèle internationale, se retrouvaient, avec leurs soutiens, afin de faire un piquet de grève bruyant et festif. Une bonne casserolade de plusieurs heures en pleine après midi, sur un des lieux les plus touristiques de Marseille : cela ne passe pas inaperçu.

Les touristes ou simples passants interpellés par ce brouhaha semblent très étonnés qu'un rassemblement soit possible sur ce lieu touristique, mais globalement les réactions sont plutôt à la solidarité envers ces femmes de chambre, salariées de l'entreprise ACQUA, sous-traitante de l'hôtel pour le ménage.

Cette lutte n'est pas nouvelle. Et pour cause, cela fait déjà plus d'un mois que ces femmes tiennent la grève. Le sous-traitant ACQUA est un habitué de ces grèves. Déjà à l'hôtel Marriott en 2023 et Adagio en 2022, des femmes de chambre s'opposaient à la direction de cette entreprise spécialisée dans le ménage des hôtels, pour des revendications salariales et de conditions de travail.

Aujourd'hui, les grévistes du Radisson Blu réclament :

- Le droit à un 13ème mois, comme ont le droit les collègues du même sous-traitant dans d'autres hôtels.
- Une prime annuelle pour la pénibilité de la saison estivale.
- L'augmentation de la prime de panier et des qualifications dans la grille des salaires.
- L'arrêt des remplacements imposés dans d'autres hôtels où l'employeur est prestataire, parfois à l'autre bout de la ville.
- La diminution des cadences.

Si à Marseille la saison touristique a commencé depuis Avril, de grosses échéances arrivent pour l'industrie hôtelière avec l'accueil d'épreuves de voile et de football dans le cadre des jeux olympiques. La lutte peut encore durer, mais les pertes en terme d'image pour cet hôtel pourraient être très importantes si la grève, avec ses piquets un peu trop visibles au goût de la direction et des autres salariés de l'hôtel, venaient à durer courant Juillet. Tout le monde espère une fin proche et victorieuse de cette lutte, mais ces femmes ont promis qu'elles iront jusqu'au bout.

LA « TRAITE D'ÊTRES HUMAINS » : INSTITUTIONNALISÉE EN AGRICULTURE DANS LES LANDES, CE SONT LES VICTIMES QUI TRINQUENT !

L'utilisation à outrance des prestataires de main d'œuvre en Agriculture perpétue un cycle d'exploitation et de violation des droits des travailleuses et des travailleurs du secteur. Ce système permet au patronat agricole « donneur d'ordres » de contourner, en totalité ou en partie, leurs obligations sociales et légales, en particulier envers de la main d'œuvre étrangère vulnérable, ici venue de Colombie à Labouheyre, par l'intermédiaire, moyennant finances, d'un réseau de rabatteurs.

Cette gestion patronale, centrée uniquement sur l'accroissement des chiffres d'affaires et des profits intensifie l'exploitation par le travail et conduit inmanquablement à la « traite d'êtres humains ». Cette forme de « trafic d'êtres humains » aboutit à des conditions sociales, d'emploi, de logement, indignes, où la grande précarité de ces travailleuses et travailleurs est ici amplifiée par le fait que leurs rabatteurs restent leurs seuls intermédiaires avec les recruteurs.

Suite à une importante descente de police, dont la presse a rendu compte, dans Labouheyre et leurs logements, le 10 juin dernier, une douzaine de travailleuses et travailleurs colombiens nous ont contactés car totalement démunis.

Plus aucun toit où se loger et dormir, plus de travail car plus de contact avec leurs rabatteurs et donc plus de nourriture. Avant la descente de police, onze d'entre eux travaillaient à LEGUM'LAND (Priméale – groupe coopératif AGRIAL), à YCHOUX, payés par virement bancaire par RANSTAD, agence de travail temporaire de MIMIZAN, dans laquelle eux-mêmes ne se sont jamais inscrits et donc, sans remise de contrat de mission ni bulletins de salaire. Cependant, ces travailleuses et travailleurs victimes d'exploitation par le travail ont

courageusement relevé la tête et saisi la DDETSP40, accompagnés par la CGT LANDES, laquelle a saisi simultanément la Préfecture des Landes.

La semaine dernière, faisant face à l'urgence, l'Union Départementale CGT des Landes et la Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT ont apporté leur soutien à ces travailleuses et travailleurs. La CGT se bat aux côtés des travailleurs précaires pour obtenir leur régularisation, assurer le paiement de leurs salaires, garantir leurs droits et leur trouver un logement.

Notre Fédération, notre Union départementale et ses syndicats agricoles luttent contre le prêt illicite de main d'œuvre, le travail dissimulé, la discrimination et contre cette exploitation à outrance pratiquée par ces sociétés de recrutement et d'emploi, direct ou indirect ; les patrons agricoles doivent cesser de participer à cet esclavage moderne.

Afin de dénoncer ce scandale, l'Union Départementale CGT des Landes et la Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT ont donné une conférence de presse le mercredi 3 juillet 2024 à 14h00 devant la Chambre d'Agriculture des Landes à Mont de Marsan.

ROSPORDEN (FINISTÈRE) : MOBILISATION POUR UN SYNDICALISTE MENACÉ DE LICENCIEMENT CHEZ TERRES DE L'OUEST !

Une vingtaine de membres de la CGT se sont rassemblés, jeudi 4 juillet, devant le siège de la coopérative agricole Terres de l'Ouest, à Rosporden. Ils ont apporté leur soutien au délégué syndical CGT, menacé d'être licencié.

« Quand on touche à un cégétiste, on touche à toute la CGT ». Une vingtaine de membres du syndicat se sont mobilisés devant l'entrée du siège à Rosporden pour apporter leur soutien au délégué syndical de la coopérative agricole. Organisé à l'appel de l'union locale de la CGT de Quimperlé, ce rassemblement visait à dénoncer, selon les membres du syndicat, « la chasse aux sorcières exercée par la direction de la coopérative ».

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement